

SOWC 2009

Au Mali, le mariage peut être une sentence de mort pour de nombreuses jeunes filles

Malgré les sévices et les privations que subissent de nombreuses filles obligées de se marier à un âge précoce, la pratique continue d'être très répandue, ce qui suscite de fortes inquiétudes. Plus de 60 millions de femmes âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant d'avoir 18 ans. Au Niger, par exemple, le mariage d'enfants touche 75 % de la population, au Tchad, 72 pour cent, au Mali, 71 pour cent, au Bangladesh, 64 pour cent, en Guinée 63 pour cent, en République centrafricaine 61 pour cent, au Mozambique 56 pour cent et au Népal 51 pour cent.

Certains justifient le mariage d'enfants sous le prétexte que c'est une norme acceptée et qu'il présente des avantages sociaux et financiers. Mais il n'en présente guère, voire aucun, pour les jeunes filles elles-mêmes, qui se retrouvent davantage exposées à la violence familiale, qui risquent plus de ne pas être scolarisées, de contracter le VIH/SIDA et d'avoir des enfants avant d'y être prêtes sur un plan physiologique. De fait, pour les quelque 70 000 jeunes filles mariées qui meurent chaque année de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement, le mariage précoce aura été une sentence de mort.

Les études montrent que les filles qui accouchent avant d'avoir 15 ans risquent cinq fois plus de mourir en couches que les femmes qui ont de 20 à 30 ans. De plus, les bébés des mères enfants courent eux aussi de plus grands risques. Si une mère a moins de 18 ans, le risque que son bébé meure au cours de sa première année de vie est 60 pour cent plus élevé que celui d'un bébé né d'une mère de plus de 19 ans.

Rares sont les pays où cette crise des mariages d'enfants forcés est aussi grave qu'au Mali, où près des trois quarts de toutes les femmes sont mariées avant d'avoir 18 ans. De nombreuses familles, poussées par la pauvreté et incitées à demander une dot pour leurs filles, sont complices, obligeant les jeunes filles à se marier.

Comme il y a tant de jeunes filles obligées de se marier à un âge précoce et d'avoir des enfants avant que leur corps n'y soit prêt, les taux de mortalité maternelle et néonatale au Mali sont dangereusement élevés. Une femme malienne a une chance sur 15 de mourir de complications liées à sa grossesse ou à son accouchement. Quant aux taux de mortalité néonatale, le Mali se classe au 7^{ème} rang mondial, avec 54 décès pour 1 000 naissances vivantes.

Si l'on constate un léger fléchissement des taux de mariages d'enfants depuis 1987, quand 80 pour cent des femmes maliennes se mariaient alors qu'elles étaient encore enfants, ce déclin n'est pas suffisamment rapide. Le fait est, disent les militants des droits de l'enfant, que la question du mariage des enfants est une question négligée.

Il est vrai que même si des campagnes de sensibilisation du public ont permis de mieux informer la population des dangers de la mutilation génitale féminine/excision, les efforts déployés contre le mariage précoce forcé ont été moins vigoureux et moins bien financés.

Soucieux de remédier à ce déséquilibre, l'UNICEF s'est joint l'an dernier à une ONG locale, un organisme gouvernemental et des représentants des médias pour organiser la première campagne de sensibilisation du public dans la région de Kayes – une région du Mali où les taux

de mariage d'enfants sont particulièrement élevés. Le programme comprend un atelier de trois jours à destination des autorités religieuses et dirigeants de la communauté, pour leur montrer les dangers des mariages précoces et les aider à produire des messages contre cette pratique à l'intention des médias locaux.

« Nous ne savions pas ce que nous faisons », a dit l'un des représentants de la communauté qui a pris part à l'atelier. « On mariait des filles de 9, 10, 11 ou 12 ans. Maintenant, on voit la réalité. Nous ne nous livrerons plus à cette pratique ».

SOWC 09 - Mali